

# La manifestation féminine pour la remise solennelle des pétitions à la Conférence

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 372

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260578>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

**DIRECTION ET RÉDACTION**  
M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, Crêis de Pregny  
**ADMINISTRATION**  
M<sup>lle</sup> Marie NICOL, 14, rue Micheli-du-Crest  
Compte de Chèques postaux L. 943  
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

**ORGANE OFFICIEL**  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

**ABONNEMENTS**  
SUISSE... Fr. 5.—  
ÉTRANGER... 8.—  
Le numéro... 0.25  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

**ANNONCES**  
La ligne ou son espace :  
40 centimes  
Réductions p. annonces répétées

La paix viendra aussi certainement que le soleil continuera à se lever demain, mais personne ne peut dire aujourd'hui quand, comment, par quel pays, par quel grand homme d'Etat elle viendra. Peut-être sera-ce par les femmes? N'est-ce pas Maud Royden qui a dit: «Ne prêchons plus la patience aux femmes, l'outil que nous devons prendre en main, c'est l'impatience.»

Conduites par l'impatience, allez, mes sœurs, à Genève, et sachez exiger.

Carrie CHAPMAN CATT.

## La Conférence du Désarmement

Genève, 2 février 1932.

Dans la fin d'après-midi rougeoyante de cette claire journée d'hiver, les cloches, toutes les cloches de la ville, et surtout la voix profonde de la Clémence, ont rappelé au passant haïf et friteux l'heure grave qui sonnait. Et devant une salle bondée d'auditeurs debout, encadrant les délégués, sous l'éclair électrique des photographes et des cinémas, la Conférence, la fameuse Conférence du Désarmement s'est ouverte.

Elle s'est ouverte, quoiqu'on ait annoncé, et combien de fois depuis des mois, et hier encore, son ajournement. Elle s'est ouverte, malgré les défaitistes et les sceptiques, malgré les adversaires qui ne sont que ceux auxquels profitent les œuvres de guerre. Elle s'est ouverte à une heure tragique, certes, et alors que là-bas en Extrême-Orient crépitaient les mitrailleuses et éclataient les bombes; et il était d'une singulière ironie pour celle qui écrit ces lignes de se trouver par le renous de la foule en plein milieu de journalistes orientaux, japonais ou chinois... Elle s'est ouverte, elle a lieu.

Et il faut qu'elle ait lieu, si sombres que soient les auspices, et si chargé que soit l'horizon. Car nous ne pouvons partager le point de vue de ceux qui disent que, parce que l'on se bat, la Conférence du Désarmement a perdu toute sa raison d'être: c'est en temps de fièvre et non pas de santé que le malade a besoin du médecin. Ce qui se passe en Extrême-Orient montre, prouve la nécessité de renforcer l'armature de la paix créée il y a douze ans bientôt, et si tragiquement mise à l'épreuve maintenant, et c'est justement parce qu'elle se révèle insuffisante, ou que les hom-

mes chargés de veiller à son maintien faiblissent et s'arrêtent en chemin, qu'il faut, et d'autant plus, œuvrer activement pour la paix. Or la paix, qui n'en est persuadé actuellement? la paix viendra par le désarmement. Limitation, progression, étapes graduées, nous sommes d'accord, pour tenir compte de la psychose des peuples, mais désarmement comme but essentiel, comme facteur primordial de la paix.

Et c'est pourquoi nous voudrions demander aujourd'hui à toutes nos lectrices, et dans ce numéro spécialement consacré à la Conférence, de nous aider de leur concours dans cette œuvre de foi. De foi dans un succès final, qui sera loin sans doute d'être aussi complet que celui que nous souhaitons, mais auquel nous pouvons contribuer chacune de nous pour notre part, car chacune, nous sommes une parcelle de cette opinion publique qui ignore trop souvent sa force, mais dont les sursauts d'indignation et les élans d'espérance pourraient être invincibles si nous le voulions. Si chacune de nous veut lutter contre le scepticisme desséchant, contre la crédulité dangereuse, veut se persuader que quoi que ce soit qui soit obtenu, que le fait seul que la Conférence se soit réunie, constitue un progrès sur l'état de choses précédent, si chacune de nous réalise ainsi se part de responsabilités dans l'heure très grave que vit notre civilisation, et si chacune de nous fait ainsi tout simplement son devoir... le monde ne sera pas transformé, mais ce point fixe, solide, lumineux, dont parlait le poète, et autour duquel pouvait se cristalliser l'univers, nous aurons travaillé à le constituer.

E. Gd.



Bertha von SUTTNER  
l'auteur de « Bas les Armes »  
à qui va notre pensée en ces journées

(Voir article page 10)

Cliché Conseil International des Femmes.

nous nous croyons en sécurité, et par cela seul nous y sommes, nous circulons sans terre et sans armes. Si nous apercevions à chaque coin de rue un agent de police aux aguets, nous aurions au contraire une peur affreuse d'un danger inconnu, et bientôt n'oserions plus sortir. Il en est de même pour les peuples. Le seul moyen de leur ôter la peur, génératrice de toutes les folies, c'est de leur persuader qu'ils sont en sécurité. Le premier geste à faire pour cela est de commencer le désarmement. Ce sera le geste libérateur et significatif. Les peuples ne croiront plus qu'à ce geste-là. On leur a donné le Pacte de la Société des Nations, les multiples déclarations de l'Assemblée et du Conseil, les accords de Locarno, le Pacte Briand-Kellogg et la mise de la guerre hors la loi; ils ont le Pacte général d'arbitrage, les commissions de conciliation, l'immense réseau des traités bilatéraux, les expériences du Conseil, qui a non seulement réglé des conflits dangereux, mais arrêté des agressions commencées. Néanmoins on entend répéter continuellement que les traités sont des « chiffons de papier » et les réussites pacifiques d'heureux hasards. Ce serait à désespérer. Le seul moyen d'établir la sécurité dans les esprits, c'est de la part des gouvernements de démontrer la diminution de leurs craintes en commençant à désarmer.

D'ailleurs, je suis loin d'être pessimiste. La limitation des armements est une des choses qui viennent avec la certitude de la nécessité. Je me souviens encore d'une époque pas très lointaine, celle des conférences de La Haye en 1899 et en 1907, où l'on parla pour la première fois de limiter les armements. En 1899, la méfiance était telle à l'égard des ouvertures du tsar Nicolas II que le comte Mouravieff dut ajouter à sa première circulaire sur les moyens d'organiser la paix, l'arbitrage, ce qui était bien naturel, et la réglementation des lois de la guerre, ce qui pouvait paraître paradoxal.

En 1907, l'affaire fut plus chaude. L'Allemagne imbuë de l'idée de souveraineté, folle d'orgueil et poussée déjà par les militaristes, déclara se refuser à toute négociation de ce genre, et menaça la Conférence d'un éclat dangereux. Il fallut déléguer le professeur de Martens de capitale en capitale pour préparer au projet de désarmement un entremet de première classe. Les obsèques furent d'ailleurs somptueuses. Enfin, en 1911 lorsque le gouvernement anglais, désireux d'éviter un conflit qui s'annonçait déjà, envoya Lord Haldane à Berlin pour tenter une limitation des armements navals, on lui répondit

que l'avenir de l'Allemagne était sur l'eau. Scapa Flow ne signifie pourtant pas que cet avenir soit aujourd'hui définitivement submergé. L'armée de Guillaume II était soi-disant invincible, comme la grande armée de Napoléon. Elle a eu le même sort. Toutes les armées auront le même sort. Mais il est démontré aujourd'hui que la guerre sera désormais aussi désastreuse pour les vainqueurs que pour les vaincus. C'est pourquoi les gens convaincus, c'est-à-dire les gouvernements, ont déclaré que puisqu'elle ne pouvait plus servir à rien, il était préférable de la reléguer au magasin des accessoires. Et ils ont écrit l'article 8 du Pacte de la Société des Nations, en vertu duquel ils reconnaissent que le maintien de la paix exige la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale et l'exécution des sanctions.

S'il en est ainsi, si cette limitation ou ce désarmement sont nécessaires au maintien de la paix qui est le but de toute société humaine, le désarmement est devenu un devoir juridique. Ce n'est pas une affaire de « souveraineté ». Le Conseil doit le réaliser. Nul Etat ne peut s'y dérober sans manquer à ses obligations et saper les fondements des traités mêmes qu'il prétend défendre.

Quelle serait d'ailleurs la conséquence de ce manquement des gouvernements aux obligations des traités? Ce serait le réarmement fatal, prochain, imminent, de ceux des Etats qui ont déjà désarmé par les traités de paix. Nul ne saurait l'empêcher, car moralement et même juridiquement ces Etats auraient des arguments extrêmement forts à faire valoir pour reprendre leur liberté.

Le préambule de la partie V du traité de Versailles qui prévoit la délimitation de l'Allemagne, spécifie en propres termes que l'Allemagne accepte ses obligations en vue de rendre possible la préparation d'une limitation générale des armements de toutes les nations. Or, s'il est un principe juridique bien établi, c'est qu'une situation juridique ou un ensemble d'obligations n'a de valeur et ne peut durer que pour autant qu'il correspond au but en vue duquel il a été établi. Le jour où ce but disparaîtrait, le jour où il serait démontré que les autres Etats ne veulent pas du désarmement ou ne peuvent pas le réaliser, l'Allemagne serait fondée à réarmer et n'hésiterait pas à le faire. Alors, de deux choses l'une, ou bien on la laissera faire, et la course aux armements recommencera, avec comme aboutissement la guerre; ou bien on essaiera de l'en empêcher par la force, c'est-à-dire par

### Lire en 2<sup>me</sup> page:

J. GUEYBAUD: La collaboration des femmes à l'organisation de la paix.  
Mémoire du Comité des organisations féminines internationales pour le Désarmement.

### En 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> pages:

Les femmes déléguées à la Conférence du Désarmement.  
E. Gd: Nos prud'femmes genevoises. (Liste des femmes élues aux élections du 30 janvier 1932.)  
Congrès International des Femmes méditerranéennes. — Nouvelles des Sociétés.

### En feuilleton:

Jeanne VUILLIOMENET: Une femme précurseur de l'idée du désarmement: Bertha von Suttner.  
Autour de la Conférence.

## La Manifestation féminine pour la remise solennelle des pétitions à la Conférence

Quand ces lignes paraîtront, cette manifestation, d'abord envisagée pour le 11 février, puis brusquement décidée par M. Henderson lui-même pour le samedi 6 février, sera sur le point d'avoir lieu. Il ne sert donc plus à rien d'en donner le programme, alors qu'il nous est d'autre part impossible d'en publier le compte-rendu. Nous n'y pouvons rien.

Disons cependant que, vu d'une part l'impossibilité d'organiser un cortège, d'autre part le temps froid qui forcerait à abréger une cérémonie en plein air, les organisatrices se sont arrêtées au projet suivant: les pétitions partiront du Palais Eynard pour être déposées au Bâtiment Electoral, siège des assemblées plénières de la Conférence. Pendant qu'entreront avec elles les déléguées féminines chargées de les remettre solennellement au Président, toutes celles qui les auront accompagnées à travers les Bastions sont convoquées à la Salle de la Réformation, qui doit être pleine à craquer de femmes et de jeunes filles, car c'est là qu'aura lieu la véritable manifestation fémi-

nine en faveur de la paix. C'est là aussi que viendront en toute hâte les délégations féminines, si tôt les pétitions remises à la Conférence, faire tout chaud le récit de cette cérémonie. C'est là que seront prononcés les grands discours, encadrés de chœurs d'enfants, et c'est là qu'on sentira battre, durant ces quelques heures, le pouls du monde féminin pour la paix. Deux mille femmes en tout cas peuvent trouver place à la Salle, si populaire et si connue à Genève, de la Réformation, mais deux mille femmes qui en représenteront des milliers, des millions d'autres, et dont les pensées, comme un fluide magnétique, viendront, de tous les coins du monde, soutenir leur volonté de paix.

Nous regrettons beaucoup de nous être trouvées, du fait de la date de notre parution, dans l'impossibilité de faire auprès de nos lectrices et par leur intermédiaire, toute la propagande possible pour cette manifestation si importante. Notre consolation est de penser que tout, presse quotidienne, télégraphie, téléphone, Radio, a été mis en œuvre pour les attendre, et nous aimons à croire que nombreuses seront celles qui, lorsque ces lignes leur tomberont sous les yeux, seront déjà toutes prêtes, chapeau sur la tête, pour aller se joindre à la foule féminine sur laquelle nous comptons samedi prochain.

## Désarmement et Sécurité

(Suite et fin.)<sup>1</sup>

C'est ici, en effet, le point central du débat. La sécurité n'est pas, comme on le croit trop souvent, une affaire d'organisation matérielle. C'est une question d'ordre psychologique. Même dans les Etats les mieux organisés et les mieux policés, les citoyens ne sont pas en sécurité. Ils sont à la merci d'un automobiliste maladroit, d'une tuile qui tombe d'un toit, d'un apache au coin d'une rue, d'un fou échappé. Cependant,

<sup>1</sup> Voir le précédent numéro du Mouvement.

